



SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 20 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°04/2024

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 13 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE Gilles PETEL Pascal BRUHAT Jean DELAUGERRE **Daniel SALLES**

Suppléants présents :

Catherine PHAM Pierre DUPECHER

Titulaires excusés :

Jean-Louis DAVENNE Grégory DESTOMBES Amalia QUINTON Antoine DESFORGES Fanny BLANC

Suppléants excusés :

Céline AUGER Françoise BERNARD Julien LACOUR Marie-Françoise CHOFFRUT Cédric MEYNIER Maurice DESCHAMPS Danielle RANCY Karine SOLOIS

Autres personnes présentes : Anatole GRZUELLE - Coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier (SEAT) et Christine REYMOND - Chargée de mission SEAT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7		

Objet : Adoption du Compte Administratif 2023

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le





Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du SEAT de l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL:

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	155 777.66
Recette de fonctionnement	238 962.83
Résultat de fonctionnement de l'exercice*	83 185,17
Report de résultat N-1**	(-) 68254.87
Résultat de clôture*** (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	14 930,3

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	253 515,57
Recette d'investissement	133 288,29
Résultat d'investissement de l'exercice	(·) 120 227,28
Report de résultat N-1**	125 485,50
Résultat de clôture *** (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	5258,22

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2023 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Comité Syndical :

Adopte le Compte Administratif 2023,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.



^{**} Résultat cumulé antérieur